

AMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITES DU PUIITS MORANDAT

Commune de Gardanne – Bouches du Rhône

AUTORISATION DE DEFRICHEMENT - BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

(Article L.122-1 du code de l'environnement)

La SEMAG (Société d'Economie Mixte de Gardanne et sa région) est concessionnaire de l'aménagement du Parc d'activités du Puits Morandat, en vertu d'une convention passée par la Commune de Gardanne et transmise au contrôle de légalité le 26 novembre 2008.

Une partie du projet est soumise à autorisation de défrichement.

Conformément à l'article R122-11 du code de l'environnement, il a été procédé à une mise à disposition du public pendant **30 jours**, du 8 décembre 2014 au 9 janvier 2015 inclus, du dossier de demande de défrichement du projet d'aménagement d'un parc d'activités, sur le site du Puits Morandat dans la commune de Gardanne.

Publicité :

La publicité de la mise à disposition du public, s'est faite par:

- affichage sur les lieux du projet au Puits Morandat, à la Mairie de Gardanne, et aux services techniques.
- publication de l'avis sur le site internet de la Préfecture.
- publication de l'avis dans deux journaux diffusés dans le département : la Provence et la Marseillaise, (copies jointes)

Mise à disposition :

Les éléments mis à disposition comprenaient le dossier de demande d'autorisation de défrichement, l'étude d'impact, la note de présentation et les avis des services.

La mise à disposition du public s'est faite aux Services Techniques de la ville de GARDANNE, où les intéressés pouvaient en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public, c'est à dire du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h et de 13h 30 à 17h, et consigner leurs observations par écrit sur un registre ouvert à cet effet.

Pendant la période de consultation, les locaux étaient fermés les jours fériés, les 24 et 31 décembre à partir de 15h, et les 26 décembre 2014 et 2 janvier 2015.

Observations :

Fréquentation : aucune personne n'est venue prendre connaissance et consulter le dossier.

Registre : au cours de la mise à disposition, aucune observation n'a été formulée.

Bilan :

A l'issue de cette phase de mise à disposition, il apparaît qu'aucune personne n'a formulé d'observation sur le dossier. Ceci confirme le caractère consensuel de ce projet de développement économique nécessaire à la Commune.

Le présent bilan clôt la procédure de mise à disposition du dossier d'autorisation de défrichement et sera consultable par le public sur le site internet de la Préfecture : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Defrichement>.

Photos affichage

En Mairie :



En mairie – services techniques



Au puits Morandat



ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETÉ DE MONSIEUR LE PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

MARSEILLE	AIX	ARLES	AUBAGNE	LA COTAT	MARTIGUES
tél. 04.91.57.75.00	tél. 04.42.21.94.16	tél. 04.90.96.07.11	tél. 04.42.70.16.87	tél. 04.42.08.21.79	tél. 04.42.41.30.80
Fax: 04.91.57.75.25	Fax: 04.42.21.95.69	Fax: 04.90.93.65.78	Fax: 04.42.70.33.55	Fax: 04.42.03.33.63	Fax: 04.42.41.30.73

AMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITES

DU PUITTS MORANDAT

COMMUNE DE GARDANNE - BOUCHES-DU-RHONE

AUTORISATION DE DEFRICTIONEMENT AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC (Article L. 122-1 du code de l'environnement)

La SEMAG est concessionnaire de l'aménagement du Parc d'activités du Puits Morandat, en vertu d'une convention passée par la Commune de Gardanne et transmise au contrôle de légalité le 26 novembre 2008. Une partie du projet est soumise à autorisation de défrichement. Conformément à l'article R122-11 du code de l'environnement, il sera procédé à une mise à disposition du public du 8 décembre 2014 au 9 janvier 2015 inclus du dossier de demande de défrichement du projet d'aménagement d'un parc d'activités, sur le site du Puits Morandat dans la commune de Gardanne.

Le responsable de ce projet est la Société SEMAG (Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Gardanne et sa Région)
Hôtel de Ville 13541 GARDANNE CEDEX
Tél. : 04 42 65 77 20 - Fax : 04 42 65 77 27

Le dossier de demande d'autorisation de défrichement, l'étude d'impact et les avis des services seront mis à disposition du public, aux Services Techniques de la ville de GARDANNE, où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public, c'est à dire du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h et de 13h 30 à 17h, et consigner leurs observations par écrit sur un registre ouvert à cet effet.

Pendant la période de consultation, les locaux sont fermés les jours fériés, les 24 et 31 décembre à partir de 15h, et les 26 décembre 2014 et 2 janvier 2015.

A la fin de la mise à disposition, le responsable du projet la société SEMAG recueillera les avis formulés et fera le bilan de la mise à disposition, qu'il adressera au service instructeur.

Le bilan de la mise à disposition sera consultable par le public sur le site internet de la Préfecture :

<http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Defrictionement>
Le Préfet des Bouches du Rhône est compétent pour statuer sur la demande d'autorisation de défrichement sollicitée.

RIRE

MADO
PREND RACINE

SAMEDI 31 JANVIER

ÉRIC ANTOINE
MAGIC DÉLIRIUM

SAMEDI 14 FÉVRIER

ANTHONY KAVANAGH

STROMAN

VEN. 15 JANVIER 2016

RENSEIGNEMENTS : 04 91 80 10 89
LOCATIONS : www.sudconcerts.net et points de vente habituels
Groupes, CE et PMR : emmanuelle.robert@sudconcerts.net



ANNONCES LEGALES

491059
SCP Ancien, PANSARD - de MARANS - CUNIN - SALA - MONDOLONI

Huissiers de Justice associés
1 Rue Alessandro Volta - Ecopolis Sud Colline - BP 10 061
13 692 MARIQUES CEDEX
Tél. : 04.42.42.31.31 - Fax. : 04.42.42.31.38

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUE DES 5 ET 6 DECEMBRE 2014

En notre salle des Ventes, 1 Rue Alessandro Volta, Ecopolis Sud Colline
13500 MARIQUES,

Plus de 4000 bouteilles de vins
d'appellations diverses. Millésimes variés.



Le Vendredi 5 Décembre 2014 à 14H30

(visite et inscription à 13H45)

Le Samedi 6 Décembre 2014 à 10H00

(visite et inscription à 9H15)

BORDEAUX : Pape Clément 1995/2004 ; Yquem 1991/2005 ; Carruades de Lafite 1996/2009 ; Lafite Rothschild 1988 ; Pavillon Rouge de Margaux 1995 ; Calon Ségur 1966 ; Mouton Rothschild 1959/1984 ; Duhaat Milon 1982 ; Haut Brion 1982 ; Cheval Blanc 1974 ;

BORGOGNES : Richebourg de la Romanée Conti 1981 ; Echezeaux de la Romanée Conti 1982 ; Chambertin Grand Cru 2006/2007 ; Corton Grand Cru 1997 ; ...

AUTRES : Châteauneuf du Pape Chapoutier 1980 ; Côte Rôtie 2010/2012 ; Vacqueyras 2011 ; Condrieu 2013 ; ...

ALCOOLS ET CHAMPAGNES : Dom Pérignon 1990 ; Portos Vintage 2001/2005 ; Vieux Rhum ; ...

Nombreuses Caisnes Bois et nombreux vins à petit prix (Bordeaux Supérieur, Côtes de Bourg, Côtes de Castillon, Médoc, Haut Médoc, Lalande de Pomerol, Graves, St Emilion, Provence, Languedoc, Corbières, Sauternes, Ste Croix du Mont, Jurançon, ...)

ALL COMPTANT FRAIS FN SUIV. 14.40 % TTC.

491774

Commune de Gardanne

AMÉNAGEMENT DU PARC D'ACTIVITÉS DU PUIITS MORANDAT

AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Bouches du Rhône

(ARTICLE L.122-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

La SEMAG est concessionnaire de l'aménagement du Parc d'activités du Puits Morandat, en vertu d'une convention passée par la Commune de Gardanne et transmise au contrôle de légalité le 26 novembre 2008. Une partie du projet est soumise à autorisation de défrichement.

Conformément à l'article R122-11 du code de l'environnement, il sera procédé à une mise à disposition du public du 8 décembre 2014 au 9 janvier 2015 inclus du dossier de demande de défrichement du projet d'aménagement d'un parc d'activités, sur le site du Puits Morandat dans la commune de Gardanne.

Le responsable de ce projet est la Société SEMAG (Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Gardanne et sa Région)
Hôtel de Ville 13541 GARDANNE CEDEX
Tél.: 04.42.65.77.20 - Fax: 04.42.65.77.27

Le dossier de demande d'autorisation de défrichement, l'étude d'impact et les avis des services seront mis à disposition du public, aux Services Techniques de la ville de GARDANNE, où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public, c'est-à-dire du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, et consigner leurs observations par écrit sur un registre ouvert à cet effet.

Pendant la période de consultation, les locaux sont fermés les jours fériés, les 24 et 31 décembre à partir de 15h, et les 26 décembre 2014 et 2 janvier 2015.

A la fin de la mise à disposition, le responsable du projet la société SEMAG recueillera les avis formulés et fera le bilan de la mise à disposition, qu'il adressera au service instructeur.

Le bilan de la mise à disposition sera consultable par le public sur le site internet de la Préfecture : <http://www.bouches-du-rhone.pref.fr/Politiques-publicques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Forêt/Defrichement>.

Le Préfet des Bouches du Rhône est compétent pour statuer sur la demande d'autorisation de défrichement sollicitée

LA VIE DES SOCIETES

490687

Alivaiv

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 14 800 000 euros

Siège social

301/305 boulevard Danielle Casanova

13014 - MARSEILLE

494 128 366 RCS MARSEILLE



samopor
ÉQUIPE URBIÈRE

AVIS DE CONSULTATION

MAÎTRE D'OUVRAGE : SAMOPOR - 111 boulevard National - 13003 MARSEILLE

OBJET DU MARCHÉ : Travaux de Création d'un ascenseur et mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap du RC - Les Carnes Blanchés - 13013 Marseille

MODE DE PASSATION DES MARCHÉS : Procédure adaptée.

FORME DU MARCHÉ : Marché à prix global, forfaitaire, ferme et actualisable. Les variantes libres sont autorisées.

LE MODE DE DÉVOLUTION DU MARCHÉ EST : en marché unique.

La consultation est uniquement ouverte aux entreprises générales et groupement d'entreprises

L'opération comprend les prestations suivantes divisées en 4 lots techniques.

LISTE DES LOTS TECHNIQUES ET QUALIFICATIONS

Lot 01 : GROS OEUVRE ET DESAMANTAGE

Lot 02 : ASCENSEUR

Lot 03 : ELECTRICITE ET SYSTEME DE SECURITE INCENDIE

Lot 04 : SECOND OEUVRE

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen notamment par des références en travaux attestant de sa compétence à réaliser les travaux objet de la présente consultation.

COMMUNICATION DES PIÈCES DU DOSSIER :

Le dossier est à télécharger sur le site www.marches-securises.fr (inscription gratuite)

Dans le cas où un candidat rencontrerait des difficultés lors du téléchargement, il pourra contacter l'ASSISTANCE HOTLINE du site au 0825 745 746.

Des visites de chantier sont prévues, les dates de visites sont détaillées dans le Règlement de Consultation

DURÉE DU MARCHÉ : 8 mois dont 2 mois pour la préparation de chantier.

DATE PRÉVISIONNELLE DE COMMENCEMENT DU MARCHÉ : avril 2015

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : le 5 janvier 2015 à 16 heures, délai de rigueur.

RENSEIGNEMENTS :

POUR LA PART TECHNIQUE :

- Pour la part technique : Chef de Projet SAMOPOR - Monsieur Joël VIAN
Tél : 04 91 28 04 11 ou 06 10 66 69 00

Pour la part administrative : Pôle Juridique Assurances Marchés - adresse



Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Les services de l'État

dans le département des Bouches-du-Rhône

PRÉFET DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

PRÉFET DE POLICE DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

Défrichement

Autorisations de défrichement

Avis de l'autorité environnementale

Mise à disposition

Mise à disposition

Rubrique créée le 07/11/2014

Mise à jour le 01/12/2014

Campus thecamp à Aix-en-Provence :

Mise à disposition du public au titre de l'article L122-1-1 du code de l'environnement de la demande de défrichement n° STE14-170-001, relative au projet de campus dédié à l'incubation / accélération de start-up et à la formation d'étudiants et de salariés d'entreprises, dans la commune d'AIX-EN-PROVENCE.

Dates de mise à disposition : du 20 novembre au 5 décembre 2014 inclus, en mairie d'Aix-en-Provence.

> **Avis de mise a disposition Campus Thecamp Aix-en-Provence - format : PDF**  - 0,05 Mb

Puits MORANDAT à Gardanne :

Mise à disposition du public au titre de l'article L122-1-1 du code de l'environnement de la demande de défrichement n° STE14-131-041 relative au projet de parc d'activités du Puits Morandat sur la commune de GARDANNE.

Dates de mise à disposition : du 9 décembre 2014 au 9 janvier 2015 inclus en Mairie de Gardanne

> **2014-08-20_avis_AE_1_puits-morandat-gardanne_defrich - format : PDF**   - 0,31 Mb

> **Avis de mise à disposition publie - format : PDF**   - 0,06 Mb

[Services de l'État](#)

[Politiques publiques](#)

[Actualités](#)

[Publications](#)

[Démarches](#)

[administratives](#)

[Vous êtes...](#)

[RSS](#)

[Plan du site](#)

[Espace presse](#)

[Horaires Coordonnées](#)

[Mentions légales](#)

[Contactez-nous](#)

[Glossaire](#)

[N2000 : Natura 2000](#)

[RAA : Le Recueil des Actes Administratifs](#)

[RGAA : Référentiel Général d'Accessibilité](#)

[IAL : Information acquéreur locataire](#)

[Termites et mérules](#)

Tous droits réservés SIG/DILA

République Française ©

2011-2012